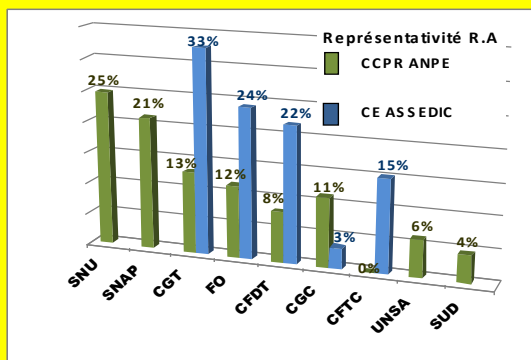




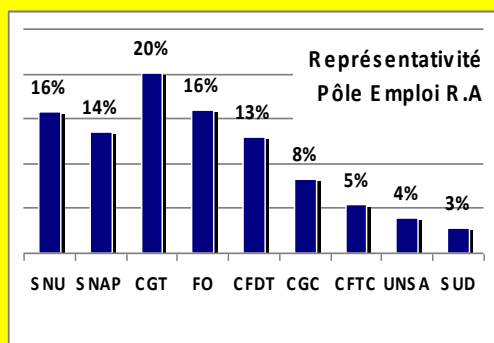
10 mois de comité d'établissement transitoire

Quel programme pour 2009 - 2012 ?

La fusion de l'Assedic des Alpes, de VRL, et l'Anpe, a propulsé la CGT dans une situation nouvelle.



Le comité d'établissement transitoire a été composé sur la base de la somme des représentativités :



Après un vote unanime de l'ensemble des élus, Didier GUDET, CGT a été élu secrétaire du comité d'établissement transitoire (CET).

Pendant ces 9 mois la CGT a cherché à être digne de la confiance des élus, respectueuse du mandat qui lui était confié, soucieuse de défendre le personnel et les usagers, et a œuvré pour trouver les bons compromis entre élus.

Pour agir rapidement, le CE s'est engagé dans un fonctionnement collégial basé sur un bureau composé de 4 secrétaires (CGT, SNAP, CFDT, FO, le SNU n'ayant pas présenté de candidat).

Rôle économique : Face à une direction rigide, le CE a dû recourir en permanence à la menace d'actions judiciaires, pour obtenir le respect des prérogatives d'information, consultation préalable. Le secrétaire a été en première ligne pour assurer les contacts entre l'avocat du CE, la direction régionale et le bureau du CE.

Fallait-il aller en justice quel que soit la solution proposée par le DR ? La position de la majorité des élus n'a pas été dans ce sens et aucune organisation syndicale n'a pris une telle initiative.

Résultat de cette stratégie de tension :

- La direction a dû respecter ses engagements en matière de préinscriptions téléphoniques, d'entretiens IDE et PPAE, et sur le respect des accords d'horaires variables en vigueur.

- Le CE, à chaque réunion, rappelle à la direction ses obligations de maintenir les accords locaux.

- La consultation sur les sites mixtes ne se fera pas à la hussarde comme prévu initialement.

- La grève du 20 octobre, ajoutée aux demandes répétées du CHSCT, CE, DP, a fini par faire admettre à la direction qu'il était impératif de maintenir ou de réinstaller un double accueil (indemnisation et placement) identifié.

Un regret : la multiplication des réunions et consultations voulu par la direction ne nous a pas toujours permis de vous informer de manière aussi précise et rapide que souhaitable. Pour autant, le CE a obtenu la transmission sur toutes les BAL du personnel, d'un relevé de décision après chaque CET.

Activité sociale et culturelle 2009

La CGT a largement participé à la fusion des activités sociales de VRL et des Alpes avec un seul objectif : que cette fusion ne soit pas en plus pénalisante pour les activités sociales et culturelles.



Sur notre région la commission loisirs Alpes et VRL (CGT, CFDT, FO) a très rapidement établi un règlement intérieur transitoire et le secrétariat administratif composé de 3 salariées (2 sur Lyon et 1 sur Annecy) a permis de faire face aux demandes du personnel.

Un programme ambitieux de voyages a même pu être réalisé. Cette dynamique est la marque d'une démarche de rassemblement construite sur plusieurs années.

Et demain ?

La CGT s'engage à obtenir le

respect du dialogue social plus conforme et plus « utile » aux intérêts des personnels et des usagers. Si la direction s'obstine dans cette approche très condescendante du dialogue social, les infractions s'accumuleront, et l'inspection du travail et la justice seront en mesure d'agir à l'encontre de ces pratiques.

Recrutement, mobilité, temps partiel. Le CE devra obtenir plus de transparence en matière d'appels de poste, sur les conditions de recrutement, de mobilité, et sur les temps partiels.

Formation : La commission formation aura un rôle particulièrement important

pour défendre de vraies formations qualifiantes.

Grands projets de réformes et négociations nationales, le lien entre Comité Central d'Entreprise (ex CCPN et ex CNIC) et le Comité d'Etablissement sera primordial.

Continuité des prestations sociales et culturelles, la DG n'a pas accepté la proposition de la CGT et du SNU, qui consistait à maintenir l'existant ADASA, FNOSP et Commissions loisirs, sur l'année à venir afin de préparer dans de bonnes conditions les activités sociales de demain.

C'est regrettable et cela ne simplifiera pas la tâche des élus du CE si ils doivent dès le 1^{er} janvier gérer la totalité des 1,2% de la masse salariale régionale et se coordonner avec une nouvelle structure nationale qui gèrera les 1,3% de la masse salariale globale.



La CGT est cependant déjà présente dans ces trois organes, et sera en mesure de participer activement à l'avenir des activités sociales, Elle apportera son expérience.

La CGT s'engage à tout mettre en œuvre pour que des prestations aussi sensibles que les prestations telles que garde d'enfants ADASA ou la dotation enfant FNOSP soient poursuivies.

9 novembre 2009, obtenons un contre pouvoir à la hauteur d'une direction régionale et générale qui tient plus à son calendrier et à sa commande politique qu'aux conditions de travail de ses salariés et à la qualité du service rendu par Pôle Emploi.

**Le 9 novembre,
Je vote CGT**